

20240201 - A0135 - Scot



36 rue Pilâtre de Rozier
59 500 DOUAI
03.27.98.21.00
contact@grand-douaisis.org



REÇU

01 FEV. 2024

Monsieur Alain MENSION
Maire
Mairie de Raimbeaucourt
Place Georges Clémenceau BP 20946
59283 RAIMBEAUCOURT

Douai, le 31/01/2024

Réf : LC/ML/01-2024/n°25

Objet : Information sur le rapport local de suivi de l'artificialisation des sols

Monsieur le Maire, Cher collègue,

Dans le cadre de l'accompagnement du SCOT Grand Douaisis en matière d'urbanisme réglementaire, je souhaite vous informer des évolutions législatives récentes concernant le suivi de l'artificialisation des sols. La loi Climat & Résilience, promulguée le 22 août 2021, impose à l'autorité compétente en matière de document d'urbanisme, soit les communes dans le Grand Douaisis, de réaliser un rapport relatif à l'artificialisation des sols sur leur territoire.

Le décret n°2023-1096 du 27 novembre 2023, relatif à l'évaluation et au suivi de l'artificialisation des sols, précise que le 1^{er} rapport doit être publié dans les trois ans après l'entrée en vigueur de la loi, soit au plus tard le 23 août 2024. Ce décret détaille également les indicateurs qui devront y figurer et les conditions de mise à disposition par l'Etat de données portant sur la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF). La loi indique que ce rapport devra être actualisé au moins une fois tous les trois ans.

Le but de ce rapport est de rendre compte de la consommation d'ENAF ainsi que des projets de renaturation, le cas échéant. Une fois rédigé, ce rapport devra faire l'objet d'un débat et d'un vote en conseil municipal, puis être transmis aux autorités compétentes.

Au-delà de cette information, le SCOT Grand Douaisis souhaite vous accompagner dans cette démarche et travaille, en concertation avec les services de l'Etat, à l'élaboration d'une boîte à outils. Elle devrait être disponible au cours du 1^{er} semestre 2024.

Pour toute information complémentaire, je vous invite à prendre attache auprès de Matthieu LEMPENS, chargé de mission habitat et foncier au SCOT Grand Douaisis (03.27.98.21.04 ou mlempens@grand-douaisis.org) ou du référent technique au SCOT pour le PLU de votre commune.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Lionel COURDAVAULT



Président

